



COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

De U6 à U13

Se réunit les lundis et jeudis de 14 h à 18 h

Ligne directe : 04.92.15.80.35

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion du 14 décembre 2023

Président : M. Alain BROCHE

Présents : MM. Patrick LEVY – Ridha DJAFFAL – Jean-Baptiste SCIMECA - Joel BOLLIE

Procès-verbal n°12

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr

2. En copie la Commission du Foot Réduit (U13 à U6) : Foot-reduit@cotedazur.fff.fr

INFORMATIONS IMPORTANTES

FOOT à 5

Toutes les informations utiles à l'organisation des rassemblements U6 à U9 se trouvent dans « FAL » (Football d'Animation et de Loisir) à partir du 29 sept 2023.

Rappel : Aucun document ne doit parvenir au District par courrier ou courriel. Tout doit être envoyé, via FAL, par téléchargement.

Information importante :

Des amendes sont appliquées, dès la phase 1 pour les motifs suivants :

- Absence « Feuilles de plateau » : 50 €
- Absence « Feuille de présence » : 30 €
- Equipe absente ayant prévenu avant le jeudi : 20 €
- Equipe absente sans prévenir : 40 €

Organisation des rassemblements de la saison 2023-2024 :

- U6 - U7 → Plateau de 8 équipes maximum
- U8 – U9 → FestiFoot de 8 équipes

FEUILLES DE PRESENCE NON PARVENUES du 09 décembre 2023 :

- **U8**

- Site 3 : Ca Peymeinade 1, Fc Carros 1, Uscbo 1, Villeneuve F. 1 et 2
- Site 4: As Moulins 1
- Site 6 : As Cannes 3 et 4
- Site 13 : Cavigal 3, Gazelec 1
- Site 17 : Drap 1, Fc Beausoleil 3, Fc Carros 3, Fc Vallée, Mbc 2, Rev St Isidore 3
- Site 20 : Vsjbfc 3

:

- **U9**

- Site 4 : Villeneuve F. 1
- Site 5 : As Moulins 1, As Monaco 1
- Site 7 : As Fontonne 2
- Site 9 : AS St Martin 1 et 2, CASE 3, Fc Vallée 1, Rev St Isidore 1 et 2
- Site 15 : Ca Peymeinade 3
- Site 16 : Scms 3

FEUILLES DE PLATEAU NON PARVENUES du 09 décembre 2023 :

- **U8** : Site 14 : Fc Cimiez
- **U9** : Site 14 : Fc Cimiez

*Les clubs cités ont jusqu'au **21 décembre 2023** pour scanner les feuilles de présence et les feuilles de plateau manquantes via FootClub. Passé ce délai, les amendes correspondantes seront appliquées par document manquant.*

EQUIPES ABSENTES « SANS PREVENIR » du plateau du 09 décembre 2023 :

- **U8**

- Site 7: Ca Peymeinade 3
- Site 12 : Ecmv 1 et 2

- **U9**

- Site 13 : AsTam 1

EQUIPES ABSENTES « AYANT PREVENU » du plateau du 09 décembre 2023 :

- **U8** :

- Site 5: L'Equipe Niçoise Academie 1
- Site 15 : Villeneuve F. 3 et 4

- **U9** :

- Site 15 : St O. Roquettan 1

FOOT à 8

RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE :

Gestion des feuilles de match

- **U12 – U13 : Tous niveaux : UTILISATION DE LA FMI**

Important : Si la FMI ne fonctionne pas, vous devez envoyer l'original de la feuille de match « papier » au District par voie postale ou par mail à secretariat@cotedazur.fff.fr

Calendrier de la phase 2 :

- La phase « Championnat » débutera le samedi 13 janvier 2024.
- La composition des poules est disponible sur le site Internet du District.

ABSENCE FEUILLE DE CHALLENGE du 09 déc. 2023

- **U11 Espoir** : Poule B, site 5 : As Cagnes Le Cros

Sans réponse avant le 21/12/2023, le club recevant aura match perdu par pénalité avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur des adversaires (article 9.5 des Règlements Sportifs du DCA) et appliquera l'amende correspondante (50€).

FEUILLE DE MATCH du 02 dec. 2023 non parvenue dans les délais

- U13 Niveau 2
 - Poule E : Match n°26841091 : Usonac St Roch Vn 1 / F.C. Colomars 1 - Match perdu par pénalité à Usonac St Roch Vn 1 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende.
- U13 Espoir :
 - Poule D : Match n° 26841255 : V.S.J.B.F.C. 3 / Gjf Lev Tour Fal 2 - Match perdu par pénalité à V.S.J.B.F.C. 3 avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire avec amende.

ABSENCE FEUILLES DE MATCH du 02 déc. 2023

- U12 Espoir :
 - Poule B : Match n° 26850775 : Rev St Isidore 22 / Ascc Football 23

ABSENCE FEUILLES DE MATCH du 09 déc. 2023

- U13 Niveau 2 :
 - Poule A : Match n° 26840783 : Villeneuve F 1 / Rc Pays de Grasse 2
 - Poule E : Match n° 26840096 : As Moulins 2 / Essnn 3
- U12 Niveau 1 :
 - Match n° 26848389 : Asccf 22 / Esbf 21

Sans réponse avant le 21/12/2023, le club recevant aura match perdu par pénalité avec -1 point sur le score de 3 buts à 0 en faveur de l'adversaire (article 9.5 des Règlements Sportifs du DCA) et appliquera l'amende correspondante (50€).

FORFAITS :

Journée du 09/12/2023 :

- U12 Espoir – Poule A – Cdj Bar/Loup (2^{ème} forfait)
- U13 Espoir – Poule A : Villeneuve F. 2
- U13 Espoir : - Poule D : VSJBFC 3

Après vos matchs, PENSEZ A SAISIR VOS RESULTATS DANS FOOTCLUB (Vous avez jusqu'au lundi soir minuit) et scannez dans footClub vos feuilles de matchs dès le lundi (sauf FMI).

Le Président de séance :
M. Alain BROCHE

Le Secrétaire de séance :
M. Patrick LEVY